

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Séance du 1^{er} octobre 2018 à 20 h 30

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Etaient présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, ZILLOTTO Christine, GRESS Cathy, KISTER Denis, WURM Sébastien, GRASS Thierry, BECK Muriel, BURGSTAHLER Paul.

Absents excusés : RUIZ Denis, SALLES Célya et KOERIN Benoît

1) **Le compte rendu de la séance du 3 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité**

2) **TERRAIN MULTISPORTS : POSE D'UN GAZON SYNTHETIQUE**

Pour des raisons de sécurité, mais aussi pour atténuer les nuisances sonores, le maire propose d'équiper le terrain multisports situé près de l'école, d'un gazon synthétique.

Après discussion, le Conseil municipal, à 11 voix Pour et 1 voix Contre, décide de faire poser un gazon synthétique sur le terrain multisport, par la Société CASAL SPORT pour un montant de 12 964,22 € HT

3) **MISE EN CONFORMITE RGPD – CONVENTION AVEC LE CDG67**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données - est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales, la mutualisation de cette mission avec le CDG67 présente un intérêt pour la collectivité favorisant le respect de la réglementation à mettre en œuvre.

Le CDG67 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le CDG67 pour une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi informatique et liberté et du RGPD.

4) PASSAGE AU CONTRAT HORIZON CLOUD VILLAGES ET LOGITHEQUE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat Horizon Villages et Logithèque pour 3 ans avec le prestataire informatique JVS MAIRISTEM. Il s'agit de la nouvelle version CLOUD.

Ce contrat comprend toute la gamme des logiciels utilisés par une mairie (comptabilité, inventaire, population, recensement, salaires, la retenue à la source, élections, état civil,) et toutes les nouveautés imposées par la loi (la retenue à la source, le répertoire électoral unique, DSN), les liaisons internet, la dématérialisation, les sauvegardes externalisées (conformes aux normes du RGPD), les cessions de licences, les mises à niveau correctives, la maintenance, l'assistance à l'utilisation en continu, la formation, les déplacements du formateur pour la mise en place de cette nouvelle version.

Forfait annuel : 3 207 € HT

5) PERSONNEL COMMUNAL

- Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'avancement d'échelon de Mme WODLING Anne – ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non-complet, sous contrat à durée indéterminée. Elle est promue à l'échelon 8 à compter du mois d'octobre 2018.

- Le conseil municipal décide, à l'unanimité,
VU l'augmentation de la charge de travail depuis le 1^{er} juillet 2018,
VU la lettre de l'agent communal, donnant son accord, de porter la durée hebdomadaire de travail de M. NIESS Jean-Marie – adjoint technique territorial contractuel - de 15/35^{ème} à 17,5/35^{ème} à compter du mois d'octobre 2018.

6) COMMUNE NATURE : CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX PUBLICS

Suite aux différentes actions menées au cours de l'année (l'engagement dans la démarche « zéro pesticide », la renaturation des cours d'eau, la plantation d'arbres et arbustes,...), M le maire propose d'adhérer à l'opération « Commune Nature » en partenariat avec la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à l'opération « Commune Nature » et autorise le maire à signer la Charte Régionale.

7) PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE ET DE LOISIRS A PROXIMITE DE L'ETANG

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des plans et de l'estimation des travaux présentés par M le Maire pour le projet de construction d'une salle associative et de loisirs à proximité de l'étang, et après avoir délibéré,

- Valide l'avant-projet sommaire estimé à **596 000 € HT** et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant au projet et engager une étude du sol où sera implantée la salle,
à 8 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention
- Autorise le maire à établir les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin, de la Région Grand Est et de l'Etat,
à 10 voix Pour et 2 voix Contre

8) MAITRISE D'ŒUVRE ET MISSIONS DES BUREAUX D'ETUDES POUR LE PROJET SALLE ASSOCIATIVE ET DE LOISIRS A PROXIMITE DE L'ETANG

Le conseil municipal, au vue des propositions des architectes consultés, décide, à 8 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention, d'attribuer la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une salle associative et de loisirs à TAND'M Architectes, 7 rue des Bosquets à 67370 TRUCHTERSHEIM. La rémunération pour cette mission qui inclut les bureaux d'études (structures et fluides) est de 13 % du montant hors taxe des travaux

Le coût d'objectif prévisionnel de cette opération est de 596 000 € HT.

La mission s'élèvera à $596\,000\text{ €} \times 13\% = 77\,481\text{ € HT}$

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés et documents à intervenir.

- M le maire, propose de constituer un groupe de travail en relation avec l'architecte pour ce projet. Les volontaires sont : Hubert BIRLE, Josiane KUHN, Christophe ANDRE, Christine ZILLOTTO, Cathy GRESS et Muriel BECK

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30